

## Les Burundais de New York invités à s'inscrire au rôle électoral

@rib News, 05/02/2010 COMMUNIQUE DE PRESSE A L'ATTENTION DES BURUNDAIS DE NEW YORK La Mission Permanente de la République du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a l'honneur d'inviter la communauté burundaise résidant à New York et ses environs à venir s'inscrire au rôle électoral en vue des élections prévues en 2010. L'inscription au rôle électoral se déroulera du 08 au 23 février 2010 de 9H 00 à 17H 00 à la Mission Permanente du Burundi sise au 336 East, 45th Street, 12 Floor, New York, New York. Le candidat électeur devra préalablement exhiber un des documents d'identification personnelle suivants :

- Passeport burundais valide
- Un laissez-passer tenant lieu de passeport
- Une carte consulaire tenant lieu de passeport
- Une attestation tenant lieu de passeport
- Un laissez-passer CEPGL

Aucun autre document autre que ceux susmentionnés ne sera accepté. La Mission Permanente de la République du Burundi voudrait également attirer l'attention des candidats électeurs sur le fait que conformément à l'Arrêté No 011/CENI du 09 janvier 2010 portant inscription au rôle électoral des Burundais résidant à l'étranger, en son article 3, les réfugiés et apatrides n'ont pas la qualité d'électeur tels que définis par :-La Convention relative au Statut des réfugiés du 28 août 1951.-La Convention relative au Statut des apatrides du 28 septembre 1954.-Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 septembre 1969. La Mission Permanente de la République du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York saisit cette occasion pour demander à tout un chacun pour une large diffusion de ce communiqué. Fait à New York, le 04 février 2010

Ambassadeur Zacharie GAHUTU, Représentant Permanent